

Facture sociale : le Conseil communal de Pully adopte une résolution inédite

Le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) traitant de la répartition de la facture sociale a été validé à une large majorité des délégués des communes membres de l'association, lors de l'assemblée générale du 17 septembre 2020. La Municipalité de Pully s'y est opposée. Avec le soutien du Conseil communal, elle annonce aujourd'hui une action lourde de sens pour se faire entendre des autorités cantonales.

La Municipalité est d'avis que le montant dévolu au financement de la facture sociale par les communes vaudoises est trop élevé par rapport aux ressources dont elles disposent. Il faut rappeler qu'actuellement, la facture est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises. Selon elle, le déploiement des pleins effets de l'accord conclu entre le Canton et l'UCV en 2028 est trop tardif et de plus, le rééquilibrage à hauteur d'un montant fixe et pérenne de CHF 150 millions est insuffisant. La Municipalité regrette également que cet accord n'évoque pas les principes de la future répartition de la facture sociale entre les communes.

Dans le contexte des discussions qui vont maintenant s'ouvrir sur la réforme de la péréquation vaudoise, il est nécessaire pour la Municipalité de Pully de poursuivre ses efforts pour tenter de se faire entendre par les autorités cantonales et par l'UCV, notamment par des actions menées en concertation avec d'autres communes.

Avec le soutien de la commission des finances, la Municipalité a ainsi décidé de surseoir au paiement du 4^e acompte 2020 concernant le financement de la facture sociale, qui se monte à CHF 9'784'731.25. Lors de sa séance du jour, le Conseil communal a soutenu cette action par l'adoption de la résolution suivante :

« Par la présente résolution, le Conseil communal de Pully invite la Municipalité à surseoir au paiement du 4^e acompte 2020 de la facture sociale, suivant ainsi sa commission des finances qui en a validé le principe à l'unanimité lors de sa séance du 15 septembre dernier. »

Pully, le 30 septembre 2020 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic –
021 721 31 46